

## APPEL À MANIFESTER

### EN SOUTIEN AUX COLLÉGIEN.NE.S ET LYCÉEN.NE.S MOBILISÉ.E.S

#### JEUDI 18 JANVIER 2018 À 18H DEVANT LE LYCÉE BERGSON

En 2016, pendant le mouvement contre la loi Travail, des policiers frappent des élèves devant le lycée Bergson. Le 24 mars notamment, A. reçoit un coup de poing. Un des policiers auteur de ces violences a été condamné depuis et un autre doit comparaître le 30 mars 2018.

Ce 24 mars 2016, les lycéen.ne.s sont victimes de nombreux coups et certains subissent des gardes à vue violentes et humiliantes. Ainsi S.est frappé, perd connaissance et les pompiers doivent le ré-animer. Il est arrêté puis mis en garde à vue. S. est mineur au moment des faits.

Trois éléments de loi essentiels à la Protection des Mineurs ne vont pas être respectés :

- Il est gardé à vue pendant 48h sans qu'aucun responsable légal ne soit prévenu de sa détention.
- Ses auditions ne sont pas filmées.
- Il est relâché, seul, alors qu'il aurait dû être remis à un responsable légal à sa sortie du commissariat.

Et pourtant c'est quand même lui qui a été convoqué par la justice et reconnu coupable un an et demi plus tard, le 27 novembre 2017. Condamné à 3 mois de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve et 1 500 € d'amende !

#### La justice condamne, les violences policières continuent.

Mardi 10 octobre 2017, une journée de grève et de mobilisation est appelée dans la fonction publique contre la loi Travail XXL. La grève est très suivie dans l'Éducation Nationale. Dans la matinée, de nombreux lycées parisiens sont bloqués par les élèves.

Devant le lycée Bergson, quelques poubelles prennent feu. La police intervient et arrête plusieurs collégiens et lycéens. Certains sortent après un contrôle d'identité, mais d'autres sont placés en garde-à- vue.

Au moins un élève de 13 ans et deux lycéens restent jusqu'à 48 heures en garde-à- vue. Ces deux derniers ont été déférés au tribunal et ont comparu devant un juge pour mineurs le jeudi 12 octobre. Certain.e.s, relâchés après contrôle d'identité, ont témoigné d'insultes racistes et homophobes, d'humiliations et de menaces à caractère sexuel de la part des policiers à l'intérieur du commissariat.

**Nous dénonçons ces interpellations, les violences policières et les intimidations et humiliations à l'égard des jeunes mobilisé.e.s., des pratiques qui sont quotidiennes dans ce quartier comme dans tous les quartiers populaires.**

**Nous dénonçons aussi la complicité de l'administration du lycée qui filme les élèves, collabore éhontément avec la police et organise la double peine en convoquant des conseils de discipline qui votent l'exclusion des élèves « avec sursis ». Un langage emprunté aux tribunaux.**

À Bergson, comme au lycée Suger à St Denis, au lycée Léonard de Vinci à Levallois-Perret, la liste est longue des établissements qui collaborent avec la police et oublient leurs missions de protection en livrant les jeunes à la police. Plus récemment à Cachan, le 23 novembre dernier, une lycéenne a perdu un œil lors d'une manifestation devant son établissement suite à un tir de flash ball par la police. Déjà en 2010, à Montreuil, devant le lycée Jean Jaurès mobilisé contre la réforme des retraites, un autre jeune avait été mutilé après un tir de flash ball.

Pourtant nous savons que dans d'autres établissements, des équipes éducatives s'assurent que la police n'interviendra pas lors des blocages.

Nous dénonçons les récentes interventions de police dans les universités pour déloger une occupation ou empêcher des réunions : jeudi 7 décembre, pour la troisième fois en deux semaines, la police a expulsé de l'Université Lille 3 les étudiant-es et personnels qui tenaient une conférence. À Paris 8 le même jour, police et gendarmerie sont venus faire du recrutement au sein même de l'université lors d'un forum de l'emploi.

**Face aux violences, aux provocations, aux humiliations, visant à faire taire la jeunesse très présente et déterminée lors du mouvement contre la loi Travail, nous appelons tou-te.s les acteurs.trices du mouvement social à venir manifester pour dénoncer la répression policière, judiciaire et administrative\*.**

#### RENDEZ-VOUS

**JEUDI 18 JANVIER 2018 À 18H**

**DEVANT LE LYCÉE BERGSON**

RUE EDOUARD PAILLERON MÉTRO LAUMIÈRE OU JAURÈS

**POUR ALLER EN DIRECTION DU COMMISSARIAT**

**DU 19ÈME ARRONDISSEMENT RUE ERIK SATIE**

*\*répression administrative : dans les collèges et lycées, le/la chef.fe d'établissement peut convoquer un conseil de discipline. Il est composé majoritairement de représentants de l'administration, de parents et de professeurs. Le/la chef.fe d'établissement peut cependant prononcer seul.e une sanction, sans passer par le conseil de discipline.*

#### La Coordination contre la répression et les violences policières

*stoprepression@riseup.net - 07 53 13 43 05*

Appel soutenu par :



CGT Éduc'action Paris  
Château d'eau Paris 10<sup>e</sup>  
01 44 84 51 18  
cgteduc75@gmail.com



CNT STE 75  
33 rue des Vignoles Paris 20<sup>e</sup>  
06 08 80 78 86  
educ.rp@cnt-f.org



Sud éducation Paris  
30b rue des Boulets Paris 11<sup>e</sup>  
01 44 64 72 61  
sudeducation75@wanadoo.fr